

Délégation de pouvoirs

La délégation de pouvoirs, est un acte juridique par lequel une personne/autorité (le délégant) se dessaisit d'une fraction des pouvoirs qui lui sont conférés et les transfère à une personne/autorité subordonnée (le délégataire). Cet acte juridique a pour objet de transférer la responsabilité pénale correspondante aux missions ainsi confiées au délégataire.

Aussi la délégation est un moyen de faire peser la responsabilité pénale sur les personnes qui, proches du terrain, sont effectivement en mesure de veiller au respect des règles en vigueur .

Compte tenu de l'absence de dispositions légales expresses encadrant la délégation de pouvoirs, une abondante jurisprudence est venue au fur et à mesure en préciser les conditions de validité.

La définition

La délégation de pouvoirs Une délégation de pouvoirs, est un acte juridique par lequel une personne/autorité (le délégant) se dessaisit d'une fraction des pouvoirs qui lui sont conférés et les transfère à une personne/autorité subordonnée (le délégataire). La définition de la délégation de pouvoirs a été construite de façon empirique par la Cour de cassation.

Les conditions de validité

De même que la loi ne fixe pas de définition de validité de la délégation de pouvoirs, il n'est prévu aucune condition légale présidant à sa validité. Encore une fois, ce sont les juges qui nous permettent de déterminer les principes de bases de toutes délégations de pouvoirs. Ces principes s'attachent d'une part aux qualités du délégataire et d'autre part à la délégation elle-même.

Les conditions de formes

L'instrumentum

Il n'est pas imposé de forme particulière à la délégation de pouvoirs pour que celle-ci produise ses effets. En outre, il ressort de certaines décisions de la cour de cassation, que peut être reconnue comme valable une délégation implicite, sous réserve qu'elle vise un cadre dirigeant de l'entreprise (C. Crim. 2 octobre 2001 n°00-87 075). Toutefois, compte tenu des enseignements tirés des décisions rendues par la cour de cassation, et exposés ci-dessous, différents éléments concourent à **conseiller vivement l'établissement d'un écrit.**

Les conditions de fond

Non ambiguë, précise et limitée

Pour être valable et emporter transfert de responsabilité, la délégation de pouvoirs doit être exempte de toute ambiguïté. Ainsi, la cour de cassation a pu admettre la validité d'une délégation de pouvoirs, quand bien même celle-ci ne mentionnait par le nom du délégataire, au motif que celle-ci était dépourvue de toute ambiguïté (C. Crim. 2 mars 1988, n° 87-81 528).

En conséquence, le seul fait de préciser que le délégataire est le directeur général, sans mentionner son identité est suffisant à emporter ses conséquences.

La mise en œuvre de la délégation de pouvoirs dans le secteur associatif

Compte tenu de la dimension associative des précautions supplémentaires doivent être prises préalablement à la rédaction d'une délégation de pouvoirs

Les points de vigilance

Faire usage de la délégation de pouvoirs au sein d'une association suppose de veiller préalablement à quelques particularismes. Il conviendra ainsi de vérifier ; - Que les statuts de l'association n'interdisent pas le recours à la délégation de pouvoirs ; - Si les statuts de l'association prévoient une procédure particulière préalable à toute délégation. En effet, les statuts peuvent prévoir, par exemple, que tout projet de délégation de pouvoirs soit préalablement adopté par un organe de l'association avant d'être transmise au délégataire ; - Que le délégant est bien titulaire des pouvoirs qu'il délègue. En effet, les statuts peuvent confier par exemple le pouvoirs de recruter au bureau de l'association, empêchant ainsi au président de déléguer ce même pouvoirs.

Délégation de pouvoirs et Document Unique de Délégations - faux

La délégation de pouvoirs dans le cadre d'une association ne représente pas un document unique utilisable par tous les membres adhérents. Une simple lettre est suffisante si les termes respectent le formalisme minimal (voir exemple ci-après).

Afin d'apprécier si les dispositions statutaires sont conformes à la pratique, aux délégations de pouvoirs et afin d'établir une certaine cohérence entre les différentes sources, l'association peut mettre un modèle de délégation de pouvoirs à disposition de ses adhérents sans obligation pour ces derniers de l'utiliser.

Exemple de délégation de pouvoirs,

POUVOIR

Je soussignée xxxxxxxxxxxxxx donne pouvoirs à xxxxxxxxxxxxxx de me représenter à la réunion convoquée du Foyer Rural de xxxxxxxxxxxxxx pour la réunion du Conseil d'Administration du xxxxxxxx à xxhxx, de prendre part à toutes les délibérations, d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoirs conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour cause quelconque.

Fait à xxxxxxxxxxxxxx, le xxxxxxxxxxxxxx

Bon pour pouvoirs